

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 2 juillet 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_071

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE PRÉ-VERT - AIDE AUX TRAVAUX DIVERS ET/OU ÉQUIPEMENTS

L'an deux mil vingt quatre et le 02 juillet, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **26 juin 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Pascal LABADIE donne procuration à M. Idriss BENKHELOUF, M. Guénoé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Florian DARCOS

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Le territoire béglais étant très attractif et accueillant pour les familles avec enfants et, dans un souci constant d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves en mettant en œuvre les mesures de dédoublement et d'allègement du nombre d'élèves par classes, la Ville développe les capacités d'accueil de ses structures scolaires et périscolaires par la construction et/ou l'extension de bâtiments.

La Ville a donc décidé la création d'un groupe scolaire sur le site actuel de l'école Maternelle Jacques Prévert, qui sera démolie.

Les travaux consisteront en la construction d'un groupe scolaire maternel et élémentaire, et d'un nouveau restaurant scolaire.

Le Conseil départemental de la Gironde peut accorder une aide pour ces travaux au titre de l'aide aux travaux divers et/ou équipement à 50 % de la dépense plafonnée à 25 K€.

Dans sa délibération du 21 Février 2023, le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention et à signer les documents s'y rapportant. Il s'avère que cette demande de financement devant faire l'objet d'une délibération spécifique, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser à nouveau Monsieur le Maire à déposer ce dossier et à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU la délibération N° 02 du 21 février 2023

CONSIDÉRANT que les opérations susvisées proposées au cofinancement du Conseil Départemental de la Gironde sont budgétées et réalisables sur l'exercice 2024

DÉCIDE

Article 1 : De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 12 500 €.

Article 2 : D'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

Article 4 : D'imputer cette subvention sur le budget principal de la Ville sur l'exercice 2024, chapitre 13, article 1323.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 2 juillet 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Florian DARCOS

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH